

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(10\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 4 mai 1869](#)

## Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 4 mai 1869

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Les relations du document

**Collection Correspondant.e.s**

[Coulon, Georges \(1838-1912\)](#) est cité(e) dans cette lettre

[Favre, Jules \(1809-1880\)](#) est destinataire de cette lettre

---

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familièstère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilièstère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[4 mai 1869](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Favre, Jules \(1809-1880\)](#)

Lieu de destinationInconnu

### Description

Résumé

À propos des élections législatives de mai et juin 1869 en France. Après la visite de Georges Coulon, Godin explique à Favre que l'opinion semble lui être favorable et

qu'une visite de Favre dans la circonscription de Vervins pour quelques réunions publiques serait décisive : « Nul ne saurait dire que vous ne sortirez pas de l'urne au premier scrutin, à cette condition ». Godin juge en outre que la présence de Georges Coulon dans la circonscription pourrait être sujette à la critique si Favre n'annonce pas sa visite, car les électeurs pourraient alors avoir le sentiment que Favre ne choisira pas la circonscription de Vervins s'il est élu aussi dans une autre.

## Mots-clés

[Élections](#), [Propagande](#)

Personnes citées [Coulon, Georges \(1838-1912\)](#)

Événements cités [Élections législatives \(24 mai et 7 juin 1869, France\)](#)

## Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomCoulon, Georges (1838-1912)

GenreHomme

Pays d'origineFrance

BiographieAvocat et haut fonctionnaire français né en 1838 à Paris et décédé en 1912 à Paris. Fils d'un chorégraphe et d'une actrice, probablement enfant naturel du dramaturge Eugène Scribe, Georges Coulon étudie le droit et devient clerc de notaire en 1860 puis avocat au barreau de Paris en 1862. Libre-penseur, franc-maçon et républicain, il travaille auprès de l'avocat Jules Favre. Il voyage en Égypte en 1869. Coulon est nommé préfet de Vendée par Gambetta en septembre 1870. Il sert six mois à ce poste, retourne ensuite au barreau et travaille en qualité d'avocat de la compagnie du canal de Suez. Coulon correspond à cette époque avec Jean-Baptiste André Godin à propos des élections législatives de 1869, auxquelles Jules Favre est candidat républicain, et à propos du Familistère. Godin charge Coulon de questions juridiques relatives à ses affaires industrielles et au procès qui l'oppose à sa première épouse Esther Lemaire. Coulon se marie en 1880 avec Geneviève Pelletan, fille du républicain Eugène Pelletan (1813-1884) et sœur du socialiste Camille Pelletan (1846-1915), avec laquelle il a six fils. Nommé conseiller d'État en 1881, Coulon est détaché à la direction des Postes et Télégraphes de 1887 à 1889. C'est à cette époque qu'il visite le Familistère en compagnie de son épouse, après une quinzaine d'années sans relations avec Godin : « Certes, nous nous souvenons de vous, ma femme et moi, écrit Godin à Coulon le 8 avril 1887 quelques jours avant sa visite, et votre souvenir nous était même particulièrement présent ces jours-ci. » Coulon réintègre le Conseil d'État en 1890, dont il est le vice-président de 1898 jusqu'à sa mort en 1912. Georges Coulon est abonné à la revue du Familistère, *Le Devoir*. Il est nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1877, officier de l'ordre en 1887, commandeur en 1896, grand officier en 1906 et grand-croix en 1909.

---

NomFavre, Jules (1809-1880)

GenreHomme

Pays d'origineFrance

BiographieAvocat et homme politique français né en 1809 à Lyon (Rhône) et décédé en 1880 à Versailles (Yvelines). Représentant du peuple en 1848 et en 1849,

député de 1858 à 1870, membre du gouvernement de la Défense nationale, ministre, représentant en 1871 et sénateur de 1876 à 1880. Il est avocat de Godin en 1863-1865 dans le procès en séparation qui l'oppose à sa première épouse Esther Lemaire.

## Informations sur le document source

CoteFG 15 (10)

Collation2 p. (129r 130v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/12/2021

Dernière modification le 26/04/2023

---

Quica le 2 Mai 1869

Bien cher Monsieur

A peu de temps que M. Georges Coulon a jugé à propos de passer par la main lui a permis de voir combien votre candidature a fait de progrès dans l'opinion de notre circonscription, ce collège abstrait que jusqu'ici n'a eu qu'une seule voix pour les officiers et les agents de l'administration sans autre pouvoir d'appoint. L'acte de notre option n'était un moyen facile à faire valoir sans le caprice.

M. Coulon nous dira combien les électeurs sont unanimes à exprimer le vœu de nous voir nous servir ce qui nous sera au milieu de notre circonscription. Une ou deux réunions publiques devraient précéder dans ce but, et cela serait d'un effet immense sur l'esprit de nos populations. Elles commencent à se soulever et se souviennent de notre circulaire et le manifestent. Mais il serait possible que nous ne soyons pas de l'avis au premier scrutin, à cette condition la présence de M. Georges Coulon nous serait d'une grande utilité, car s'il pouvait être un initiateur, qu'il veut leur annoncer notre vote, le Journal ou les journaux

Amicalement  
G. J. J.

30

demanda. il se sera peut être  
un protest. nouveau. depuis 1863  
j'aurais voulu habiter le Familistère  
mais on jure dit dernier je suis tombé  
gravement malade. le bruit et le  
mouvement de l'usine m'ont obligé  
à me faire transporter au Familistère  
ou mon fils et moi nous restons  
depuis

je suis les conclusions de M<sup>me</sup>  
Godin à l'instant et une lettre de  
M<sup>me</sup> dit que je vais examiner ce  
quit me recommande et je vous enverrai  
bientôt

Veuillez agréer mes meilleurs sentiments

Godin

Monsieur Léopold Boissac  
avocat  
6 rue du pont de Sèvres  
Paris